



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 20-509
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 15-433
SUR LE PROGRAMME DE CRÉDIT DE
TAXES AUX ENTREPRISES**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 15-433 établissant un programme de crédit de taxes aux entreprises ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton adoptera une Politique d'aide aux entreprises ;

ATTENDU QUE la municipalité à instaurer un programme de revitalisation ;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement 15-433 sur le programme de crédit de taxes aux entreprises ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par : Steve Fortier

appuyé par : Michel Lamontagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'abroger le règlement 15-433 sur le programme de crédit de taxes aux entreprises ;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 20-509 abroge le règlement 15-433 sur le programme de crédit de taxes aux entreprises.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement sera adopté à la séance du 11 août 2020;

Ghislain Breton
Maire

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	14 juillet 2020
Adoption du projet de règlement :	14 juillet 2020
Adoption du règlement	11 août 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	12 août 2020
Entrée en vigueur :	12 août 2020